

Présentation du dossier sur l'arrimage entre le communautaire et le secteur public

Réjean Mathieu et Clément Mercier

Volume 7, numéro 1, printemps 1994

L'arrimage entre le communautaire et le secteur public

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301248ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301248ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mathieu, R. & Mercier, C. (1994). Présentation du dossier sur l'arrimage entre le communautaire et le secteur public. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(1), 17-21. <https://doi.org/10.7202/301248ar>



Le dossier : L'ARRIMAGE ENTRE LE COMMUNAUTAIRE ET LE SECTEUR PUBLIC

Présentation du dossier sur l'arrimage entre le communautaire et le secteur public

Réjean MATHIEU
Département de travail social
Université du Québec à Montréal

Clément MERCIER
Département de service social
Université de Sherbrooke

En abordant la thématique de l'arrimage du communautaire et de l'institutionnel dans le champ des services sociaux, nous étions conscients de nous aventurer sur un terrain délicat et même mouvant. La réforme Côté vient à peine de faire ses premiers pas que déjà le réseau sociosanitaire doit concentrer ses énergies sur une cure d'amaigrissement sans précédent, dont la seule logique connue semble être de nature comptable, sans égard pour les remises en question des orientations et des modes d'organisation du système. Sur le terrain, les pratiques semblent se développer d'une façon fort différente selon les secteurs et même selon les régions, de sorte qu'il est prématuré de tenter d'en dégager la direction précise et d'en mesurer l'évolution.

Il n'en demeure pas moins opportun de s'intéresser aux enjeux et défis très actuels que présentent pour les pratiques sociales aussi bien l'implantation de la réforme Côté que le partenariat communautaire-institutionnel qu'elle propose ; pour mieux comprendre ce qui se passe, il faut que des débats se fassent entre gens de la pratique et aussi entre gens de la recherche et de la pratique, mais aussi proche que possible de l'action, de façon à permettre à chacun et chacune de mieux situer sa pratique dans l'immédiat et le local aussi bien que dans le plus long terme et le global. C'est à cela que la revue *Nouvelles pratiques sociales* a tenté de contribuer en organisant son premier colloque public sur ce thème en avril dernier, auquel quelque 300 personnes ont participé avec enthousiasme, nous indiquant à quel point cette rencontre arrivait à point nommé. Plusieurs interventions faites dans le cadre de ce colloque seront d'ailleurs rapportées dans le prochain numéro.

Tout en prétendant pouvoir alimenter la pratique quotidienne, le présent dossier propose une lecture plus large du sujet, aussi bien dans son étendue que dans la perspective. Comme champ de pratiques, nous avons finalement décidé de déborder le seul champ sociosanitaire pour l'élargir à la problématique de la concertation entre le communautaire et l'institutionnel et celle de l'intersectorialité. Le traitement du sujet est abordé à deux niveaux. Un premier bloc d'articles porte sur la définition même du champ de pratiques du communautaire, aussi bien dans ses référents identitaires et éthiques que dans les conduites organisationnelles qui le caractérisent. Un deuxième bloc nous amène sur le terrain plus spécifique et concret de la problématique du partenariat comme déterminant lourd des pratiques sociales. On y retrouve des analyses et des témoignages sur les réalisations, les conditions et les perspectives de ce nouveau partenariat, mais aussi sur ses limites, contraintes et dangers.

Pour Andrée Fortin, il est risqué de définir le communautaire comme le pendant de l'État et des institutions ; elle propose plutôt de le définir à travers trois types d'identités, elles-mêmes en transformation à travers les changements sociaux qui affectent les communautés. Il est de la nature même des dynamiques communautaires d'être le siège de stratégies de régulation et de pratiques de survie, en même temps qu'on y retrouve des stratégies de changement social et des pratiques d'émancipation. Dans ce jeu des définitions identitaires et des pratiques sociales, il est difficile de désigner à l'avance les « bons » et les « méchants », d'où la nécessité d'un regard plus attentif sur les pratiques, par-delà les discours.

L'équipe de Nancy Guberman présente un projet de recherche qui propose justement d'investiguer les conditions concrètes de la pratique, à partir de la culture organisationnelle propre aux organismes communautaires. Cette culture organisationnelle du communautaire est passablement bien

définie au plan du discours. En tant que réalité organisationnelle, elle est soumise – comme toute autre organisation – à de multiples tensions provenant aussi bien des dynamiques internes qui la constituent à travers ses orientations et ses conditions de pratique, que des pressions de l'externe, notamment de la part de l'État et des institutions. Comment vit-on ces tensions dans la pratique quotidienne, y réussit-on, et à quelles conditions? Si l'article apporte une problématisation fort intéressante de la culture et du vécu organisationnels des organismes communautaires, on voit qu'il promet autant par ce qu'il annonce comme éventuels résultats de recherche. C'est donc la première manifestation d'une contribution dont nous attendons beaucoup.

Dans son texte, Henri Lamoureux propose une réflexion sur l'éthique de l'intervention communautaire en comparant les pratiques des groupes communautaires autonomes avec celles des milieux institutionnels. Même si au plan des valeurs, les deux champs de pratiques se rejoignent, leurs logiques sont contradictoires selon lui, l'éthique de la solidarité des groupes communautaires ne pouvant que difficilement cohabiter avec l'éthique de la rationalité qui existe dans les milieux institutionnels, fussent-ils les plus largement ouverts à la culture communautaire. Il importe donc de prendre conscience de ces différences fondamentales et de les respecter si l'on veut mieux vivre le partenariat.

Dans leur article, Jean Gagné et Henri Dorvil procèdent à une analyse des rapports entre les institutions et les organismes communautaires à partir du secteur de la santé mentale, mais ils en débordent pour proposer une lecture qui vaut pour l'ensemble du communautaire. Pour eux, il y a une condition d'ensemble pour que cet arrimage ait du sens: il faut qu'il donne lieu à une remise en question de la culture institutionnelle et qu'il s'inscrive dans une dynamique permanente d'élaboration de compromis qui respecteront la culture communautaire et feront évoluer l'ensemble des champs de pratiques sociales.

Pour Jean Panet-Raymond, par-delà cette transformation des institutions et pour mieux y parvenir, les groupes communautaires devront se donner eux-mêmes des règles pour garantir le respect de leur identité et de leur autonomie dans leur relation de partenariat avec les institutions. La démocratisation des groupes et la concertation entre les groupes communautaires demeurent des conditions essentielles si l'on veut tenir son bout dans ces échanges et en espérer un renouvellement des pratiques.

Dans une perspective encore plus large, Jacques Caillouette propose de situer le partenariat dans un nouveau modèle de gestion du social, à inscrire dans la recherche d'une alternative à l'État-providence. S'inspirant des travaux

de l'École de la régulation, il voit la possibilité de l'émergence d'un nouveau compromis social où la société civile acquerrait plus de pouvoir face à l'État et ses appareils, où le communautaire pourrait créer un certain rapport de force par une plus grande efficacité. Quant aux dangers de contamination du communautaire par le public, ils seraient dans cette perspective limités par la capacité du modèle communautaire à résister au modèle d'organisation bureaucratique marqué par le taylorisme, par l'incohérence relative du modèle dominant et par la dynamique de la culture communautaire.

Pour sa part, Belhassen Redjeb craint que la reconnaissance étatique du communautaire à travers la Loi 120 n'entraîne ce dernier dans une rationalité qui lui est étrangère et l'expose à voir envahir son propre espace et son agir par la rationalité étatique et technocratique. L'arrimage du communautaire et de l'institutionnel ne doit pas alors être vu dans une analyse de rapport de force, ni de stratégie et de tactiques, mais bien comme le primat de la «normativité juridique» (avec l'accent mis sur les services et une conception instrumentale du citoyen) sur la «normativité sociale» et l'éthique de la solidarité qui caractérisent le communautaire. Le «nous» primaire qui caractérise la communauté et le «nous» stratégique que reflète le communautaire organisé ne sont-ils pas, en quelque sorte, concurrencés sur leur propre terrain par le «nous» de la citoyenneté que véhicule l'État et dont s'inspire la réforme Côté, se demande Redjeb.

Pour Michel Parazelli, qui décrit et analyse le cheminement de la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ), l'échec de ce regroupement indique le dérapage d'une pratique démocratique arrimée à la culture communautaire vers ce qu'il appelle un «mimétisme adhocratique», suivant la terminologie développée par Mintzberg en théorie des organisations. Les regroupements de groupes ont finalement voulu jouer de stratégie et tactique avec l'État en s'inscrivant dans son modèle entrepreneurial néolibéral, dans un rapport social d'employeur-employé plutôt que de groupes de citoyens à État. C'est pourquoi, selon lui, certains groupes sont tombés dans deux pièges, dont témoignent leurs pratiques «communautiques», soit l'utilisation technocratique d'une gestion communautaire des populations marginalisées et leur vision épidémiologique de la gestion préventive des populations à risques.

Débordant le volet plus spécifique du champ sociosanitaire, Jacques Fournier nous amène sur le terrain du partenariat institutionnel/public-communautaire dans le champ de l'économie sociale. À partir de l'expérience de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Longueuil, dont il relate la naissance et l'évolution, il s'intéresse à l'approche du développement communautaire adoptée par les CDC au Québec. Se définissant au départ comme des pratiques réservées aux groupes communautaires, les

CDC ont souvent été amenées à élargir leurs bases de participation aux institutions et aux municipalités et à situer cet arrimage dans une stratégie de « participation conflictuelle ».

Le dernier article du dossier s'intéresse à la place prise par les femmes dans les instances créées par les récentes actions de décentralisation en région. Denyse Côté et Maryse Fortin y présentent les pratiques de concertation des groupes de femmes dans l'Outaouais, qu'elles associent aux cultures communautaire et alternative. À travers le regroupement AGIR (Assemblée générale des groupes de femmes d'interventions régionales), elles démontrent le cheminement qui a amené les groupes à vouloir participer à diverses instances régionales dans le réseau sociosanitaire, le Sommet socio-économique, la CDC et le Conseil de développement. Si les problématiques féministes et la représentation féminine n'ont pas toujours eu la place et la reconnaissance souhaitées dans ces instances, la concertation entre les groupes de femmes semble avoir permis d'acquérir une visibilité accrue ; en retour, ils ont élargi leurs préoccupations et les ont davantage situées en lien avec le développement socio-économique régional. Dans tout ce cheminement, le Conseil régional du statut de la femme semble avoir joué un rôle actif. Comme quoi le communautaire et l'institutionnel peuvent faire bon ménage quand on partage une culture et des intérêts communs.

Comme on peut le constater, le présent dossier dégage des aspects essentiels de la problématique de l'arrimage du communautaire et de l'institutionnel, en réunissant des contributions permettant de l'aborder de façon nuancée et critique, sous des angles différents sinon divergents. Nous espérons pouvoir ainsi alimenter la réflexion et fournir à la pratique des repères utiles pour l'action, tout en étant bien conscients que l'action elle-même génère ses propres repères pour la pratique, repères indispensables à la réflexion des chercheurs.